

Préfecture du Jura

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Pôle Protection des Populations

Service santé/protection animale
et environnementale

Récépissé n° 39 2010 0027 CSPP

LA PREFETE du JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment l'article R. 512-68 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 696 du 6 août 1992 autorisant Monsieur CRETIN Georges à agrandir sa porcherie d'engraissement sise sur le territoire de la commune de Longchaumois pour porter sa capacité à 630 places ;

VU le récépissé de déclaration n° 118/2000 du 21 juillet 2000 délivré à la SARL du PRE GALET suite au changement d'exploitant de la porcherie ;

VU la déclaration du 2 août 2010 par laquelle Monsieur CRETIN Georges, dont le siège social est sis Tré le Crêt 39400 Longchaumois, fait connaître la reprise de l'exploitation de la porcherie située à Longchaumois, 39400 ;

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

DELIVRE

à Monsieur CRETIN Georges, récépissé de la déclaration susvisée concernant le changement d'exploitant, sous réserve de la stricte observation des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 696 du 6 août 1992 ainsi que celles figurant à l'arrêté ministériel du 7 février 2005 modifié fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

Lons-le-Saunier, le 17 septembre 2010

La directrice départementale,
par délégation,
le chef du service santé/protection animale et
environnementale,



Olivier MAS